



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI n° 2018 - 039
autorisant la ratification de l'Accord de Prêt relatif au financement du Projet
d'Amélioration de la Gestion des Opérations du Secteur de l'Electricité (PAGOSE)-
Financement Additionnel, conclu le 05 octobre 2018
entre la République de Madagascar et l'Association Internationale
de Développement (IDA)

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté en leurs séances plénières respectives en date du 11 et du 13 décembre 2018,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PAR INTERIM,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Décision n°30-HCC/D3 du 7 Septembre 2018, portant constatation de la vacance de la Présidence de la République et désignant le Président du Sénat en tant que Président de la République par intérim ;
- Vu la Décision n°42-HCC/D1 du 29 décembre 2018 de la Haute Cour Constitutionnelle.

PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article premier.- Est autorisée la ratification de l'Accord de Prêt relatif au financement du Projet d'Amélioration de la Gestion des Opérations du Secteur de l'Electricité (PAGOSE)-Financement Additionnel, conclu le 05 octobre 2018 entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement (IDA), d'un montant de **VINGT SEPT MILLIONS NEUF CENT MILLE DROITS DE TIRAGES SPECIAUX** (27 900 000 DTS), pour le financement du Projet d'Amélioration de la Gestion des Opérations du Secteur de l'Electricité (PAGOSE)-Financement Additionnel.

Article 2.- La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République.

Elle sera exécutée comme loi de l'Etat.

Promulguée à Antananarivo le, 07 janvier 2019

RAKOTOVAO Rivo

POUR AMPLIATION CONFORME
Antananarivo, le 10 janvier 2019
LE SECRETAIRE GENERAL
DU GOUVERNEMENT

RAZANADRAINARISON Rondro Lucette